



100 ANS D'ENTREPRENEURIAT QUÉBÉCOIS

V

Le 14 mars 1909, M. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre de commerce du district de Montréal, distribue une circulaire adressée aux chambres de commerce sœurs, afin d'annoncer la première réunion de ce qui deviendra, le 15 avril 1909, la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec (FCCPQ). Le fondateur de la Fédération, M. Préfontaine, un promoteur immobilier prospère de Montréal, est également à l'origine de la création de l'École des Hautes Études Commerciales, dont il fut le premier président du Bureau de direction.

Lors de la fondation de la Fédération, une constitution a été adoptée, dans le but « d'augmenter l'efficacité et l'utilité des différentes chambres de commerce et d'autres associations constituées en corporation, établies dans la province de Québec pour les fins commerciales d'intérêt général, pour assurer l'unité d'action en ce qui regarde les usages du commerce ». Dès la formation de la Fédération, toutes les chambres de commerce de la province pouvaient donc s'y affilier.

Afin de bien comprendre le besoin de créer la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec, il est important de connaître le contexte économique et social existant lors de sa fondation. Dans les pages qui suivent, nous vous présentons un survol de l'évolution de l'économie québécoise au cours des 100 dernières années. La présence et la contribution de la FCCQ ont permis de développer une vision gagnante du Québec depuis 1909.



FIN XIX^E ET DÉBUT XX^E SIÈCLE : LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITALISME INDUSTRIEL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Vers la fin du XIX^e siècle, Montréal devient une véritable métropole industrielle. Parmi ses principaux secteurs d'activité, on trouve les chemins de fer, les moulins à farine, les raffineries de sucre et le textile. Par la suite, les nouvelles formes d'énergie, les progrès technologiques, l'expansion rapide de la production industrielle, la concentration du capital et de la propriété de même que l'établissement de monopoles favorisent largement le développement de la bourgeoisie.

Ainsi, l'industrie prend une place prépondérante en devenant de plus en plus spécialisée et mécanisée. Parallèlement à ce phénomène, on observe un ralentissement dans le secteur de l'agriculture. Cette tendance se confirme au début du XX^e siècle, malgré l'apport de la technique, qui augmente significativement la productivité des fermes. Selon les historiens Dickinson et Young, ce secteur emploie 45,5 % de la main-d'œuvre en 1891 et n'en concentre plus que 19,3 % en 1941. Entre 1896 et 1911, la population de Montréal double et l'urbanisation s'organise principalement autour des régions riches en ressources naturelles. Vers les années 1900, l'exploitation de ces ressources fait en sorte d'augmenter la valeur de la production industrielle au Québec. On compte parmi les principaux secteurs d'activité l'hydroélectricité, les pâtes et papiers et l'amiante. Toujours selon Dickinson et Young, le développement des ressources hydroélectriques dans le sud de la province est, à cette époque, la principale cause de la maturation de l'économie québécoise.

La très forte croissance économique permet le développement du capital québécois et rassemble les conditions nécessaires à l'émergence d'une nouvelle élite d'affaires francophone. Or, au début du XX^e siècle, la majeure partie du pouvoir économique est régie par les investisseurs anglophones de Montréal et de Toronto. La bourgeoisie francophone ne contrôle qu'une mince partie de ce capital. Cependant, elle domine l'appareil de l'État et a la mainmise sur le pouvoir industriel, commercial

et financier au niveau régional. D'importants liens financiers se tissent alors entre l'Église, l'État et le capital industriel.

LES VALEURS LIBÉRALES DOMINENT

Au tournant du XX^e siècle, le milieu des affaires francophone adhère pleinement à une idéologie d'inspiration libérale qui regroupe un ensemble de valeurs et de principes. Parmi ceux-ci, on distingue :

- » Le progrès : C'est grâce au progrès qu'il est possible d'atteindre le bonheur. Ainsi, la poursuite de la réussite personnelle est un important facteur de succès pour le développement de la société.
- » Le succès : Le sens premier donné au succès est la réussite matérielle. Celle-ci se mesure à l'abondance, mais pour qu'elle s'érige en devoir, il faut qu'elle soit à la portée de tous.
- » La concurrence : Une concurrence loyale est saine puisqu'elle permet à l'homme de se dépasser et de donner le meilleur de lui-même. Elle est nécessaire au progrès et à la croissance.
- » La famille : De façon générale, les affaires et le milieu familial doivent demeurer distincts.
- » Le droit à l'association : Ce droit est un moyen de préserver la concurrence franche et loyale et, par le fait même, de se protéger dans la lutte pour l'existence. À cet effet, la fréquentation assidue des chambres de commerce est susceptible de parfaire les connaissances de l'homme d'affaires.
- » L'éducation : Elle est un soutien pour l'individu, une protection et une préparation dans la lutte pour l'existence.

INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Au sein de la communauté d'affaires, on considère que la liberté de l'individu et sa poursuite du succès ne doivent pas être brimées par une intervention trop prononcée de l'État. En effet, les gens d'affaires croient que le moteur du progrès réside dans l'initiative personnelle et, en ce sens, ils craignent qu'une ingérence appuyée de la part de l'État ne freine le progrès.

LE NATIONALISME

À cette époque, la plupart des gens d'affaires canadiens-français estiment qu'il est important de défendre les intérêts de leur groupe ethnolinguistique. Toutefois, ils refusent un nationalisme susceptible de les enfermer sur eux-mêmes. Selon la Chambre de commerce du

district de Montréal, si les Canadiens français souffrent d'un retard économique, ce n'est pas en raison de la Conquête ou du système politique et économique; ils sont responsables de leur propre situation puisqu'ils sont tous libres et égaux. Ainsi, il ne faut pas chercher, selon elle, à stimuler une animosité avec les Canadiens anglais, mais plutôt s'inspirer de leur dynamisme économique.

L'ÉDUCATION

Le monde des affaires demande que l'éducation soit plus facilement accessible. Il souhaite une amélioration de la qualité de l'enseignement et critique l'emprise que l'Église catholique y exerce. Le milieu des affaires aspire à ce que l'éducation soit davantage adaptée au monde moderne, ouverte au plus grand nombre de gens et orientée vers des acquis pratiques qui ont une valeur sur le marché du travail. Il questionne aussi le fait qu'elle soit trop axée sur la promotion des professions libérales.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL PREND DE L'AMPLEUR

Durant les années d'administration libérale, les premiers ministres Lomer Gouin (1905-1920) et Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936) tentent de concilier les intérêts des conservateurs nationalistes et des capitalistes industriels. Ils entreprennent donc plusieurs actions pour encourager le développement industriel :

- » Une exploitation rapide des ressources naturelles
- » Un régime fiscal peu exigeant
- » Une intervention minimale de l'État
- » Une attitude paternaliste envers la main-d'œuvre
- » Une volonté d'attirer les capitaux américains

Par ailleurs, les deux gouvernements cherchent à maintenir de bonnes relations avec les autorités religieuses puisqu'elles s'engagent également dans la promotion du développement industriel.



C'est dans ce contexte en pleine ébullition que 13 chambres de commerce créent, le 15 avril 1909, la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec (FCCPQ) afin de « promouvoir l'efficacité des diverses chambres de commerce de la province » et d'« assurer l'unité et l'harmonie quant aux mesures à prendre concernant l'intérêt commun ».

Les 13 chambres de commerce fondatrices sont la Chambre de commerce du comté de Drummond, la Chambre de commerce de Gatineau, la Chambre de commerce et d'industrie Les Maskoutains, la Chambre de commerce de la région de Mégantic, la Chambre de commerce Au cœur de la Montérégie, la Chambre de commerce de Montréal, la Chambre de commerce de Nicolet, la Chambre de commerce de Québec, la Chambre de commerce du Saguenay, la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield, la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières, la Chambre de commerce de Ville-Marie et *The Montreal Board of Trade*.



1929 À 1960 : DE LA CRISE AU RÈGNE DE DUPLESSIS

LA CRISE ÉCONOMIQUE

À la suite de la crise financière de 1929, la colonisation est perçue comme une solution aux problèmes sociaux qui sévissent, solution qui n'est pas incompatible avec l'industrialisation et l'urbanisation. La colonisation représente, entre autres, un moyen d'ouvrir les routes et les chemins de fer et de stimuler le développement des régions minières et forestières.

À cet effet, en 1932, le gouvernement du Canada lance le plan Gordon, dans le but de favoriser un retour à la terre. Malgré cela, l'agriculture subit une transformation radicale après 1930. Le nombre d'exploitations agricoles diminue massivement. Le phénomène s'explique par le fait que la mécanisation qui a cours dans l'industrie forestière fait disparaître de nombreux emplois saisonniers occupés par les agriculteurs pendant la saison morte. Bon nombre d'entre eux quittent alors leur terre. L'étalement urbain dans la région de Québec et de Montréal se fait donc au détriment de riches terres agricoles.

C'est ainsi qu'entre 1941 et 1951, le travail en usine remplace définitivement l'agriculture comme principale occupation masculine. C'est également pendant cette période que Montréal perd son statut de métropole du Canada au profit de Toronto.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE ET LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE

Selon les historiens, la Deuxième Guerre mondiale ouvre la voie à une socioéconomie de l'information, des services et de la communication de masse. C'est également à cette époque que les pouvoirs provinciaux

et fédéraux, tels que définis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, sont remis en question. En effet, le gouvernement fédéral parvient à élargir ses pouvoirs afin de coordonner les efforts de guerre sur les plans industriel et financier. Or, après la guerre, le fédéral tente de rendre permanent ce nouveau partage des pouvoirs en créant un système de sécurité sociale centralisé et en redéfinissant la place et le rôle de la sphère publique dans la régulation des rapports sociaux. En conséquence, on constate une dissolution de la régulation de type libéral où la responsabilité du domaine social appartient à la sphère privée.

LA PREMIÈRE RÉVOLUTION TRANQUILLE

Au même moment, on souhaite le respect de l'autonomie provinciale au Québec, au nom de la «race canadienne-française» de confession catholique. C'est ainsi que la période allant de 1939 à 1944 est le théâtre de ce que les historiens appellent «la première Révolution tranquille». Sous le gouvernement d'Adélard Godbout ont lieu nombre de réalisations dont la création d'Hydro-Québec, l'implantation de la loi sur l'instruction obligatoire et l'instauration du droit de vote pour les femmes.

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Pendant les six premières décennies de l'existence de la FCCQ, soit de 1910 à 1970, de nombreuses actions visant la construction et l'amélioration des infrastructures routières sur l'ensemble du territoire québécois sont menées. D'ailleurs, en 1961, la Fédération publie un important mémoire sur les besoins du réseau routier au Québec, mémoire dont la presque totalité des recommandations sont réalisées.

LE RÈGNE DE DUPLESSIS : 1944-1959

D'un point de vue social, les historiens s'entendent pour dire que le gouvernement de Maurice Duplessis cherche à maintenir l'ordre avec l'appui de l'Église. Pourtant, d'un point de vue économique, Duplessis souhaite favoriser le développement d'une bourgeoisie francophone liée au grand capital américain.

Selon la vision duplessiste, tradition et progrès ne sont pas nécessairement en opposition. Bien au contraire, les traditions contribuent au développement du bien-être et à la prospérité. Pour Duplessis, le progrès durable et réel propose une vision qui rattache la réussite et l'aisance à la croissance économique résultant de l'industrialisation.

Le premier ministre estime que l'entreprise privée est essentielle au progrès de la province. Par exemple, l'industrie touristique, qui est alors en pleine évolution, entraîne le développement des services publics et celui

de la voirie. Pour Duplessis, l'éducation est également un facteur de progrès. C'est pourquoi il s'acharne notamment à défendre la stabilité financière des universités.

Jusque dans les années 1950, l'Église refuse l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère privée en ce qui concerne le domaine de la régulation sociale. Elle s'oppose également à une ingérence excessive de l'État dans l'économie, arguant que cela brimerait la liberté d'action de ceux qui travaillent pour leurs propres intérêts et ceux de la patrie.

COMMISSION TREMBLAY

Le 26 novembre 1952, une délégation de 600 membres de la FCCQ dépose un mémoire préconisant la création d'une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels et fiscaux. Ce mémoire insiste sur la nécessité de faire échec à la propagande centralisatrice et sur le besoin pour les provinces de jouir d'une pleine liberté d'action en matière d'imposition directe.

La création de la commission Tremblay découle de ce coup d'éclat. Cette commission dépose son rapport en 1956 et donne lieu à la production de 253 mémoires. L'ancien premier ministre Daniel Johnson estime qu'il s'agit là de l'inventaire le plus objectif qui ait été fait au Québec et qui dresse un bilan de toute sa spécificité dans la Confédération canadienne. En outre, il est d'avis que c'est grâce à cela que les Québécois commencent à se considérer comme une nation prenant racine au Québec.



LES ANNÉES 1960 : MAÎTRES CHEZ NOUS

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les historiens estiment que les années 1960 représentent une phase de transition qui mène, une décennie plus tard, à la création des grandes multinationales québécoises (le fameux « Québec Inc. »). À l'inverse, plusieurs empires familiaux connaissent des déboires financiers au cours de cette période de changements.

Ces déboires soulèvent un débat quant au rôle de l'État dans le développement économique. Celui-ci se donne pour mission de jeter les bases d'une politique d'achat et d'une stratégie de développement industriel dont l'objectif est de mettre un terme à l'érosion du poids économique de la province et de renforcer l'influence des hommes d'affaires francophones. Ainsi, le gouvernement de Jean Lesage s'efforce de promouvoir les forces économiques francophones au

sein des milieux financiers et industriels québécois. Une alliance entre la communauté des affaires et l'État est créée et, pour la première fois, les gens d'affaires sont invités à participer à l'élaboration de la politique économique du Québec.

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

En 1960, le Parti libéral, dirigé par Jean Lesage, l'emporte haut la main sur le parti de Duplessis, l'Union nationale, au pouvoir depuis 1944. Cette victoire lui donne la légitimité d'entreprendre des réformes qui transforment les assises de la société québécoise.

En effet, en réaction au régime duplessiste, les Québécois revendiquent une plus grande accessibilité à l'éducation, une amélioration des conditions de travail et une meilleure qualification des enseignants. Sans mettre en cause la base du système économique libéral, on demande à l'État de suppléer à ses carences, de contrôler la capacité des entrepreneurs capitalistes, de surveiller l'inflation et d'établir un régime fiscal plus équitable.

Tous se souviennent du slogan mis de l'avant par le parti de Lesage : « Maîtres chez nous ». L'objectif principal de ce gouvernement est de se réapproprier les ressources naturelles de la province, notamment par la nationalisation de l'hydroélectricité.

Toutefois, la question de la gestion des ressources hydroélectriques divise la population et Jean Lesage convoque prématurément des élections générales en septembre 1962 afin de s'assurer de la légitimité de ses actions. Il remporte le scrutin et, l'année suivante, complète le travail amorcé par Ad lard Godbout en nationalisant les dernières compagnies d'électricité privées.

COMMISSION PARENT

Parce qu'elle croit fermement en l'importance de l'éducation afin d'assurer la prospérité et le développement du Québec, la FCCQ contribue à la mise sur pied de la commission Parent (1961-1966), qui est à l'origine de la création du ministère de l'Éducation par le gouvernement de Jean Lesage.

CRÉATION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Parmi les institutions qui contribuent au développement économique de la province, on trouve la Caisse de dépôt et placement du Québec, créée d'abord pour gérer la réserve du Régime de rentes du Québec. Elle a

également pour mandat de stabiliser le marché financier québécois et de canaliser une partie des sommes qu'elle gère dans le développement de l'économie et des entreprises québécoises. En quelques années seulement, le portefeuille de la Caisse devient le plus important du genre au Canada. Sa marge de manœuvre en matière de placement a également pour effet d'affranchir le gouvernement québécois de sa dépendance à l'endroit du capital financier canadien.

L'ESSOR DES COOPÉRATIVES

Avec l'adoption de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne et de crédit, le gouvernement Lesage permet d'ouvrir de nouveaux champs d'action dans le secteur coopératif. Cette forme de détention du capital correspond aux idéaux portés par la Révolution tranquille. L'objectif du gouvernement libéral sur ce point est de donner naissance à des groupes susceptibles de tenir tête à la concurrence extérieure et de prendre la direction de leurs secteurs respectifs. Plusieurs mouvements coopératifs, tels que le Mouvement Desjardins, les caisses d'entraide économique et la Coop Fédérée, connaissent un essor considérable durant les années 1960.



LES ANNÉES 1970 : LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL FRANCOPHONE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

À partir des années 1960, d'importants changements structurels surviennent au Québec. On s'attarde davantage au développement du secteur tertiaire. À partir de 1970, l'extraction industrielle des ressources naturelles décline. En outre, des récessions répétitives du côté du marché américain, la relocalisation d'entreprises internationales dans des pays en voie de développement disposant de main-d'œuvre bon marché ainsi que des menaces à la santé, notamment celle associée à la fibre d'amianté, contribuent à la fermeture de nombreuses usines.

De plus, au début de cette nouvelle décennie, le gouvernement de Robert Bourassa observe une chute de la Bourse de Montréal. Selon les historiens Dickinson et Young, la position pancanadienne de Montréal ne cesse de décliner depuis l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent. Cette dernière provoque une baisse des activités portuaires et ferroviaires. De plus, le départ des sièges sociaux de multiples entreprises vers Toronto s'accélère durant cette période et mine la position financière de Montréal.

La métropole perdant de plus en plus son influence au sein du Canada, les acteurs sociaux de la ville sentent le besoin de développer leurs possibilités sur les marchés extérieurs. De nombreux gens d'affaires, fatigués des querelles entre le Québec et le Canada, choisissent de se tourner vers le marché américain dans le but de libérer la province de sa tutelle canadienne.

Ainsi, une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1973-1974 signale une tendance à l'accroissement des investissements québécois, en nombre et en importance, dans les secteurs où se développent les plus grandes entreprises. Cette étude révèle aussi que le chemin emprunté depuis la Révolution tranquille a fait en sorte d'améliorer la position des capitaux francophones dans l'économie et d'assurer une part croissante du leadership en matière d'investissements. L'essor des entreprises québécoises permet au capital francophone de mieux se situer face aux enjeux liés au marché intérieur québécois, mais également aux marchés internationaux.

À la fin des années 1960 et au début de la décennie 1970, on note un accroissement du capital francophone dans des secteurs d'activité traditionnels tels que l'agroalimentaire, les finances, l'industrie du bois et celle du meuble. De nouveaux secteurs s'ouvrent, dont ceux du matériel de transport (Bombardier, Provost, Manac, Davie et Témisko), du plastique (G. M. Plastic), de l'imprimerie et de l'édition (Quebecor et Unimédia), des minéraux non métalliques (Shockbeton), des métaux primaires (Sidbec-Dosco) et de l'ingénierie (SNC-Lavalin, ABBDL et Warren-Rousseau).

CONTEXTE POLITIQUE

À la fin des années 1960, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, appuyée quelques années plus tard, en 1972, par la commission Gendron, met en évidence la position économique inférieure des francophones au Canada, et même au Québec. En effet, l'anglais prédomine toujours comme langue de travail, surtout à Montréal.

En 1968, l'élection de Pierre Elliott Trudeau fait en sorte qu'une équipe francophone joue enfin un rôle important sur la scène fédérale, facilitant ainsi l'accès des francophones à des postes de décision.

En 1974, afin de renverser la vapeur une fois pour toutes, le gouvernement libéral provincial de Robert Bourassa fait du français la langue officielle du Québec et il s'efforce de promouvoir son utilisation au sein des milieux de travail.

L'arrivée au pouvoir de René Lévesque, chef du Parti québécois, deux ans plus tard, de même que l'adoption de la Charte de la langue française (le projet de loi 101) accélère la progression du français en tant que langue du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

LA SYNDICALISATION

Au début de la Révolution tranquille, on assiste à un mouvement de déconfessionnalisation des syndicats québécois. Les syndicats nationaux commencent à prendre de plus en plus d'importance par rapport aux syndicats internationaux. C'est en 1964 qu'entre en vigueur le nouveau Code du travail, qui accorde des garanties novatrices aux syndicats, assure leur indépendance financière et donne le droit de grève aux employés du secteur public. Dans les années 1970, le mouvement de syndicalisation a une plus grande influence. C'est durant ces mêmes années que le nombre, l'ampleur et la durée des grèves atteignent leur apogée. En 1977, on adopte un nouveau Code du travail qui interdit l'embauche de briseurs de grève et oblige la déduction des cotisations syndicales à la source.



DE 1980 À NOS JOURS : UNE FORTE REMONTÉE ÉCONOMIQUE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

À la fin des années 1970, on assiste à plusieurs faillites, surtout chez les petites et les moyennes entreprises. Parmi les grandes sociétés, certaines en profitent pour faire des acquisitions alors que d'autres déclarent faillite en raison d'erreurs de parcours. Les effets de la crise se font sentir différemment selon les secteurs d'activité. Toutefois, l'intervention de l'État (souvent par le biais des sociétés d'État) permet à plusieurs entreprises d'y survivre. Selon les auteurs Pierre Bélanger et Yves Fournier, l'État joue un rôle de tout premier plan dans la préservation d'un certain nombre d'acquis pour le capital francophone, notamment par l'entremise de plusieurs projets de coparticipation. Le gouvernement du Québec tire également parti de la situation et accroît son influence, son poids économique et son interaction concernant le capital privé. Les auteurs estiment que c'est durant cette période que les barrières entre secteurs privé, coopératif et étatique sont presque abolies.

C'est également à ce moment que l'État s'immisce dans plusieurs secteurs d'activité et tente de mettre de l'avant diverses stratégies de relance. Ces dernières visent principalement les capitaux québécois. Plusieurs entrepreneurs privés dénoncent toutefois cette intrusion de l'État.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Alors qu'avant les années 1980 le terme « responsabilité sociale des entreprises (RSE) » est utilisé à toutes les sauces par le législateur pour blâmer les entreprises à propos des problèmes de la société, la FCCQ est le premier organisme à proposer une définition claire de la RSE, essentiellement basée sur deux principes incontournables : le respect des lois et la rentabilité. Cette définition est aujourd'hui mondialement reconnue et toutes les entreprises soucieuses de démontrer leur responsabilité sociale s'inspirent encore des travaux de la Fédération.

PLUSIEURS SECTEURS SE DÉVELOPPENT

Durant la récession, divers secteurs subissent d'importantes transformations. Dans les domaines liés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment, plusieurs entreprises francophones savent tirer leur épingle du jeu et améliorer leur position.

Le secteur de l'énergie, par exemple, connaît une forte croissance. Durant les années 1980, une politique de développement économique fondée sur l'hydroélectricité est élaborée et on signe d'avantageux contrats avec les États-Unis dans le but d'exporter la ressource.

Sur le plan du secteur minier, on met en place les infrastructures nécessaires à l'exploitation des gisements d'or. Les capitaux privés francophones peuvent ainsi s'infiltrer et contrer l'hégémonie des grandes sociétés canadiennes et étrangères dans ce milieu.

Les entreprises francophones du secteur agroalimentaire expérimentent également une croissance, notamment grâce à l'implantation de stratégies gouvernementales qui visent le soutien à la transformation, au financement et à la commercialisation. Entre 1971 et 1987, la valeur de la production agricole passe de 305 millions à 3 milliards de dollars.

Le domaine du matériel de transport profite aussi du soutien des institutions provinciales et fédérales. Selon Arnaud Sales, 7,2 % du secteur du matériel de transport est aux mains des francophones en 1960. Ce chiffre atteint 60 % en 1987.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, l'entrepreneuriat francophone occupe une place centrale dans le mouvement d'expansion des magasins de type « pharmacie ». Le secteur de la quincaillerie connaît quant à lui une multiplication des grandes surfaces, ce qui force les plus petits commerces de cette catégorie à se regrouper.

En l'espace de 10 ans, les agences de publicité francophones témoignent aussi d'un essor fulgurant, grâce, entre autres, à la montée du nationalisme et à l'affirmation de l'identité québécoise francophone qui a lieu à partir de la fin des années 1970. Depuis 1980, le gouvernement du Québec octroie l'ensemble de ses contrats publicitaires aux agences québécoises. En faisant de même, les grandes entreprises aident également au développement du secteur de la publicité. Toutefois, la crise des années 1980 affecte beaucoup le domaine, tout en favorisant l'amorce d'un mouvement de concentration.

Ce mouvement est l'un des facteurs qui permet d'expliquer le succès des différentes entreprises de services. En effet, la récession du début des années 1980 contribue à la concentration des commerces. La réussite des petites entreprises francophones peut être attribuée, entre autres, à leur capacité de se regrouper et d'adopter un système de franchises.

On note également une plus grande implication des institutions financières et un rôle accru de l'État québécois dans le soutien des entreprises. Le gouvernement encourage à la fois la création de grandes entreprises commerciales francophones et le mouvement de concentration des petits commerces. Par ailleurs, dans le secteur financier, une série de transactions effectuées entre les années 1975 et 1980 font émerger cinq grands pôles financiers (la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins, la Banque Laurentienne, la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Compagnie Trust Prénor). La création de ces groupes financiers accroît le pouvoir économique des entrepreneurs francophones. En 1977, 32,1 milliards de dollars d'épargne au Québec sont contrôlés par des firmes québécoises. En 1983, ce chiffre atteint 82,4 milliards de dollars. De plus, on estime qu'en 1976, les entrepreneurs francophones possèdent 55 % des parts du contrôle financier local, un chiffre qui augmente à 62 % en 1987.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX

Pour les entreprises québécoises, l'absence d'interaction avec le capital anglo-canadien est un frein considérable à leur croissance hors des frontières de la province. C'est pourquoi plusieurs entreprises s'efforcent, au cours des décennies 1970 et 1980, de créer des liens avec le marché canadien, notamment par l'achat d'entreprises non québécoises.

Durant la même période, les entreprises francophones tentent également des rapprochements avec quelques grandes firmes anglo-canadiennes établies à Montréal. Cette forme d'internationalisation crée de profondes transformations au sein de l'élite économique francophone du Québec. En effet, entre les années 1960 et 1970 naît un mouvement général de libéralisation des échanges qui amène une croissance très marquée du commerce international.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) contribue à accentuer cette tendance. Le gouvernement du Québec favorise également le développement de marchés extérieurs et stimule les exportations. Au début des années 1970, le Canada et le Québec agissent à titre d'exportateurs de ressources naturelles et de produits semi-finis. À la fin des années 1980, le centre d'intérêt se déplace au profit de l'industrie de transformation et la plus grande part des exportations englobent des produits semi-finis et finis.

Pour appuyer le commerce international, les capitaux québécois concentrent leurs énergies sur la spécialisation des exportations dans les secteurs où ils peuvent espérer de grands bénéfices, dont le matériel de transport, l'ingénierie et les pâtes et papiers.

Durant les années 1960, la FCCQ est l'un des premiers organismes à prôner la libéralisation des échanges économiques avec les États-Unis dans le but d'accroître les perspectives d'exportations des entreprises québécoises. Dans cet esprit, à la fin des années 1980, la Fédération appuie vigoureusement l'accord de libre-échange avec les États-Unis et, au début de la décennie suivante, elle soutient la création de l'ALENA. Depuis l'avènement de l'an 2000, la FCCQ participe directement à la mise en place de corridors de commerce avec les milieux d'affaires des trois principaux partenaires commerciaux du Québec, soit l'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario. Le corridor Québec – New York est créé en 2001. Celui qui lie le Québec à la Nouvelle-Angleterre est en voie de formation : une première entente intervient avec le Vermont en 2006 alors qu'une seconde est conclue avec le New Hampshire le 12 mai 2008. Quant au corridor Québec – Ontario, l'entente entre la Fédération et la Chambre de commerce de l'Ontario est signée le 19 mars 2008.

LES DÉFIS DU PRÉSENT ET DE L'AVENIR

Depuis la fin des années 1990, les entreprises québécoises doivent évoluer dans un environnement d'affaires de plus en plus complexe et concurrentiel, notamment si on considère la mondialisation des marchés, la concurrence accrue des économies émergentes, le retard de la productivité, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, le vieillissement de la population ou la précarité des finances publiques.

C'est pourquoi, en 2006, la FCCQ publie la première vision économique de son histoire, Pour un Québec gagnant, afin d'assurer le dynamisme économique du Québec et raviver l'entrepreneuriat. Pour la communauté d'affaires québécoise, être concurrentiel ne suffit pas, il faut être gagnant. Cette vision d'un Québec gagnant est donc d'abord et avant tout celle d'un Québec innovateur dont la prospérité repose sur une meilleure exploitation de ses atouts, sur la croissance de ses entreprises et sur la concertation continue de ses partenaires économiques. Cette ambition est illustrée, dans sa diversité, à travers les axes d'intervention et les secteurs d'activité que les membres de la Fédération jugent stratégiques pour assurer la croissance des entreprises.

Dans le cadre de sa planification stratégique 2008-2012 et à la suite d'une vaste consultation de ses membres, la FCCQ choisit de retenir en priorité quatre axes qui sont directement liés aux facteurs de compétitivité et de croissance pour les entreprises du Québec : la productivité et l'innovation, la main-d'œuvre, l'internationalisation et le développement durable.

Alors qu'elle célèbre 100 ans au service des gens d'affaires et des entreprises d'ici, ses nombreuses réalisations confirment sa volonté et sa fierté de continuer à mettre en place des conditions gagnantes pour améliorer la compétitivité des entreprises québécoises. Ainsi, la FCCQ s'engage à poursuivre dans cette voie pour les 100 années à venir.



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) | 555, boul. René-Lévesque Ouest, 19^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1B1 | Téléphone : 514 844-9571

www.fccq.ca